

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT N°03/2026

**OBJET : Intervenant analyse de pratiques professionnelles
à l'accueil de loisirs**

--- **Le Président de la Communauté de Communes « Jabron Lure-Vancon-Durance »**,

Vu la délibération N° 01/2023 du Conseil Communautaire en date du 27 février 2023 portant délégations au Président,

Vu le fonctionnement actuel de l'accueil de loisirs,

Considérant la nécessité de mettre en place une démarche d'analyse de pratiques professionnelles et un accompagnement des équipes afin d'améliorer le fonctionnement au sein du service ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : De retenir la prestation de Monsieur LENZI afin d'accompagner les équipes de l'accueil de loisirs dans l'analyse de leurs pratiques professionnelles et ainsi renforcer la cohérence pédagogique, améliorer les conditions d'accueil des enfants et soutenir les agents dans l'exercice de leurs missions.

ARTICLE 2 : Cette intervention prendra la forme de séances régulières, individuelles ou collectives, dont la fréquence et le calendrier seront définis en concertation avec la direction et les élus.

ARTICLE 3 : De signer le devis pour une première intervention facturée 380 TTC. Il est précisé que d'autres séances seront programmées ultérieurement.

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 26 Janvier 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
R. AVINENS

